

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 décembre 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir de Mme Marie SENERS*), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir de M. Roland de HEAULME*), M. Jean GUILBERT (*pouvoir de Mme Pascale ROCHERON*).

Absents excusés : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (*pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS*), Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir à M. Jean GUILBERT*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 10

Excusés : 8

N° de l'ordre du jour :

2013.12.36 : Renouvellement de l'adhésion de Versailles Grand Parc au pôle de compétitivité SYSTEMATIC pour l'année 2014.

□ M. Gilles PANCHER, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu les articles L.5211-1 et L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales déterminant les compétences obligatoires et optionnelles d'une communauté d'agglomération et leurs conditions d'exercice ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative aux associations ;

Vu les délibérations n°2010-02-02 et n°2011-06-17 de la communauté d'agglomération relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique ;

Vu la délibération n°2009-03-05 de la communauté d'agglomération relative à l'adhésion au pôle de compétitivité Systematic ;

Vu la délibération n°2010-01-15 de la communauté d'agglomération relative à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à Systematic ;

Vu la délibération n°2013-04-16 de la communauté d'agglomération relative à l'adoption du projet stratégique pour le développement économique du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en particulier la priorité donnée au soutien de la filière des technologies avancées ;

Considérant les statuts et le règlement intérieur de l'association SYSTEMATIC Paris-Région ;

Dès 2008, la direction du développement économique de Versailles Grand Parc a intégré le pôle de compétitivité SYSTEMATIC, dont les axes de travail rejoignent les enjeux de développement du territoire : le soutien à la croissance des entreprises et à l'innovation partenariale dans le domaine des technologies avancées, de la création numérique et des systèmes embarqués. Avec un écosystème de PME, de grands groupes ainsi que de laboratoires de recherche publique et privée de plus de 700 adhérents, ce pôle mène des réflexions thématiques sur les évolutions de l'automobile et des transports, les développements numériques et la sécurité des données, la gestion intelligente de l'énergie, les outils de conception et de développement des systèmes et les télécoms.

Sur le territoire de Versailles Grand Parc, 27 établissements économiques sont membres de SYSTEMATIC. Parmi ceux-ci, de grands groupes tels que GE Healthcare, Nexter et Air Liquide y mènent des projets partenariaux, représentant plus de 7 millions d'euros d'investissement depuis 2005. Par ailleurs, des PME innovantes sont également membres du pôle. En tout, entre 2005 et 2012, ce sont 49 projets de R&D qui ont été labellisés par le pôle SYSTEMATIC sur le territoire de Versailles Grand Parc, pour un montant total en investissement de 29,1 M€, dont un total d'aide publique de 13,7 M€.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

Versailles Grand Parc souhaite pérenniser son ancrage au sein du pôle et maintenir le haut niveau d'animation du pôle SYSTEMATIC sur son territoire. De nombreuses perspectives partenariales sont envisagées avec le pôle, notamment, la valorisation de l'offre de Versailles Grand Parc en matière de développement économique lorsque celle-ci rejoint les axes de travail du pôle et de ses membres (par exemple démonstrateurs de projets technologiques innovants et création d'espaces de travail partagé tels les « FabLab ») ainsi que l'accompagnement de la communauté d'agglomération dans ses réflexions stratégiques, comme sur les axes « usine du futur » et « ville intelligente ». De plus, au second semestre 2014, un événement d'envergure internationale sur le « manufacturing avancé » se tiendra au Palais des Congrès de Versailles. Ce rassemblement inédit constitue une opportunité pour le territoire de se positionner comme territoire innovant, attractif pour les entreprises.

Ces actions s'inscrivent dans notre stratégie de développement économique communautaire et, afin de continuer à travailler de manière partenariale avec l'association, nous proposons de poursuivre notre adhésion au titre de 2014. Son montant est de 30 000 € par an pour les communautés d'agglomération. Les modalités d'octroi de cette participation financière sont détaillées dans la convention ci-annexée.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'association SYSTEMATIC ;*
- 2) *approuve le versement de la cotisation d'adhésion de 30 000 € pour l'année 2014 ;*
- 3) *approuve la convention définissant notamment les axes de collaboration des deux structures ;*
- 4) *autorise le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ;*
- 5) *dit que les crédits de dépenses correspondants sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération sur le compte 6574 « subventions aux personnes de droit privé ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services